



Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-9-12-1

Séance du lundi 18 octobre 2021

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à VETTER Jean-Philippe
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
ZAEGEL Sébastien donne procuration à BIERRY Frédéric

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.213-2 du code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du ...
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 41 301,25 € :

- 2 928,29 € pour couvrir les frais de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur du collège public du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
- 20 076,32 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 2 ;
- 12 026.64 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 3 ;
- 6 270,00 € pour couvrir les frais de fonctionnement des missions des référents handicaps des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 4 ;

Décide d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport des collégiens d'Alsace pour la participation à l'exposition « Par'chemins et châteaux ».

Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P196O003 (Tranche P196O003T02) – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité